



**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORTS DE

LA SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Suisse et le Liechtenstein est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Suisse et le Liechtenstein.

---

**Table des matières**

<b>1 RAPPORT DE LA SUISSE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Introduction.....	3
1.2 Contexte économique.....	4
1.2.1 Compétitivité et environnement extérieur.....	4
1.2.2 Évolution de la situation économique .....	5
1.3 Politique économique .....	8
1.3.1 Programme de croissance .....	8
1.3.2 Politique monétaire .....	9
1.3.3 Politique budgétaire .....	10
1.3.4 Autres domaines d'action .....	10
1.4 Politique commerciale .....	11
1.4.1 Aperçu général .....	11
1.4.2 OMC .....	11
1.4.3 Autres initiatives multilatérales et plurilatérales.....	12
1.4.4 Relations préférentielles.....	13
1.4.5 Commerce et développement .....	14
1.4.6 Commerce et durabilité .....	14
1.5 Perspectives .....	15
<b>2 RAPPORT DU LIECHTENSTEIN</b> .....	<b>16</b>
2.1 Introduction.....	16
2.2 Environnement de la politique commerciale et économique.....	16
2.2.1 Croissance économique .....	17
2.2.2 Les secteurs d'activité économique.....	18
2.2.3 Activités de l'État.....	20
2.3 Évolution de la politique commerciale et orientation future des politiques.....	21
2.3.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC) .....	21
2.3.2 L'Espace économique européen (EEE) .....	22
2.3.3 L'Association européenne de libre-échange (AELE).....	22
2.3.4 Traité d'Union douanière et intégration économique avec la Suisse .....	23

## 1 RAPPORT DE LA SUISSE

### 1.1 Introduction

1.1. La Suisse soumet la présente déclaration de politique générale dans le cadre du cinquième examen conjoint des politiques commerciales de la Suisse et du Liechtenstein.

1.2. Avec un ratio du commerce au PIB de 60%, la Suisse fait partie des économies les plus intégrées au niveau mondial. Faiblement dotée en ressources naturelles, enclavée en Europe et caractérisée par le niveau élevé des salaires et du coût de la vie, la Suisse fonde sa prospérité sur des entreprises compétitives qui réussissent dans le commerce international grâce à des marchandises et des services innovants et à haute valeur ajoutée.

1.3. Depuis le dernier examen de la politique commerciale en 2013, l'économie suisse a continué à enregistrer des résultats positifs, malgré des circonstances difficiles. La reprise de l'économie mondiale après la crise financière est restée irrégulière et modérée. L'Union européenne, qui est de loin le partenaire économique le plus important de la Suisse, a enregistré une croissance inégale et rencontré des problèmes monétaires dans la zone euro. Les pressions soutenues à la hausse exercées sur le franc suisse et les changements structurels qui ont découlé de l'innovation technologique – en particulier dans l'économie numérique – et de l'évolution rapide des chaînes de valeur internationales ont créé un contexte difficile.

1.4. La résilience relative de l'économie et du commerce suisses est imputable à plusieurs facteurs. Au niveau national, on peut citer la structure diversifiée de l'économie, la flexibilité du marché du travail, un système éducatif à multiples niveaux et de haute qualité, une coopération solide entre les partenaires sociaux, la sûreté des infrastructures, l'équilibre budgétaire et la stabilité politique.

1.5. Le gouvernement reconnaît qu'il faudra redoubler d'efforts pour préserver et renforcer la compétitivité de la Suisse dans un monde en évolution rapide. En 2014, il a entamé un examen exhaustif de son Programme de croissance, qui a abouti à l'établissement d'un nouvel ensemble de priorités et de mesures projetées en juin 2016. Elles sont axées sur l'augmentation de la productivité, en particulier celle des secteurs de l'économie tournés vers le marché intérieur, le renforcement de la résilience de l'économie et l'atténuation des effets négatifs de la croissance économique.

1.6. Comme l'indique le Programme de croissance 2016-2019 et la stratégie de politique économique extérieure du gouvernement, établie pour la première fois en 2002, l'un des objectifs clés de la Suisse reste la création et la préservation de débouchés à l'étranger pour les entreprises basées en Suisse, par l'intermédiaire du commerce et de l'investissement.

1.7. Le système commercial multilatéral fondé sur des règles élaboré dans le cadre de l'OMC fournit les bases institutionnelles et le cadre réglementaire d'un commerce mondial prévisible et non discriminatoire, tout en constituant un rempart indispensable contre le protectionnisme. De l'avis de la Suisse, il est essentiel de maintenir l'intégrité de l'OMC et de renforcer son rôle et sa pertinence pour soutenir le développement économique et la croissance au niveau mondial.

1.8. La priorité accordée aux règles multilatérales non discriminatoires dans la politique commerciale suisse est complétée par un objectif d'expansion et d'approfondissement continus des relations commerciales au travers d'approches régionales et bilatérales, à la fois avec l'UE et avec des partenaires du monde entier.

1.9. La Suisse attache une très grande importance à la réduction des écarts de développement entre les nations, à la promotion de l'intégration plus poussée des pays en développement dans l'économie mondiale et à la nécessité d'accroître la durabilité du développement économique. Le gouvernement prend également au sérieux les préoccupations de la population concernant les conséquences négatives de la mondialisation et des changements structurels de l'économie. Dans ce contexte, la Suisse soutient fermement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les mesures qui favorisent une croissance économique viable sur les plans social et environnemental.

## 1.2 Contexte économique

### 1.2.1 Compétitivité et environnement extérieur

1.10. Économie de taille moyenne presque totalement dépourvue de ressources naturelles, la Suisse est fortement dépendante de l'importation de matières premières et d'autres marchandises et services, qui doit être financée par des recettes d'exportation. Dans ce contexte, l'économie suisse a obtenu des résultats concluants dans la transformation des produits et la production d'une part notable de valeur ajoutée nationale sur les produits d'exportation. Environ 70% des exportations suisses de marchandises et de services correspondent à une création de valeur nationale. Les 30% restants sont attribuables aux intrants importés. Connue pour l'exportation de produits de niche spécialisés et de marchandises situées en haut de l'échelle de qualité, la Suisse est solidement intégrée dans les chaînes de valeur mondiales. On estime que sur les 20 dernières années, environ un quart de la croissance de la production en Suisse peut être attribué au commerce extérieur.

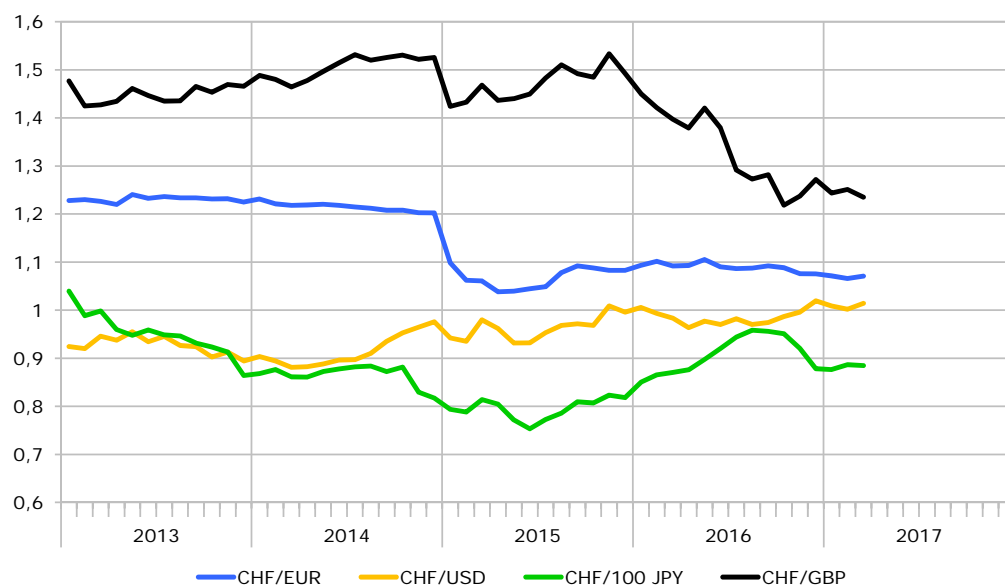
1.11. La Suisse est aussi l'une des économies les plus innovantes et les plus compétitives au monde. Depuis quelques temps déjà, elle se place systématiquement au premier rang du classement selon l'indice de compétitivité mondiale établi par le Forum économique mondial et des institutions partenaires. La Suisse arrive également en tête d'après l'indice mondial de l'innovation. Ces dernières années, elle a perdu quelques places au classement selon l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale et elle occupe aujourd'hui le 31<sup>ème</sup> rang sur 190 économies. Une combinaison de facteurs soutenant ces résultats a contribué à accroître la résilience de l'économie suisse ces dernières années.

1.12. En tant que pays de petite taille enclavé en Europe, la Suisse reste plus exposée que d'autres économies plus vastes aux évolutions de l'environnement extérieur. Les résultats économiques de l'Union européenne sont généralement une composante déterminante de l'économie suisse: 72% des importations suisses de marchandises proviennent de l'UE (2015: environ 121 milliards de francs suisses), tandis que 54% des exportations suisses (2015: environ 109 milliards de francs suisses) sont destinées à l'UE. L'UE est donc, de loin, le premier partenaire commercial de la Suisse.

1.13. Parmi les autres grands partenaires commerciaux figurent les États-Unis, la Chine et le Japon, suivis par d'autres pays d'Asie, d'Amérique et du Moyen-Orient.

1.14. Pendant la période à l'examen, l'environnement économique international a été caractérisé par une reprise progressive mais inégale après la crise financière mondiale de 2007 et 2008. Dans l'UE, et plus particulièrement dans la zone euro, la reprise a été plus modérée que dans d'autres parties du monde comme les États-Unis. L'Allemagne, qui est le premier partenaire commercial individuel de la Suisse, a également enregistré un taux de croissance plus solide que l'UE dans son ensemble. Des éléments indiquent qu'en 2017, non seulement l'évolution économique positive de la zone euro s'accéléra, mais les bénéfices qui en découlent seront aussi plus équitablement répartis entre les États membres.

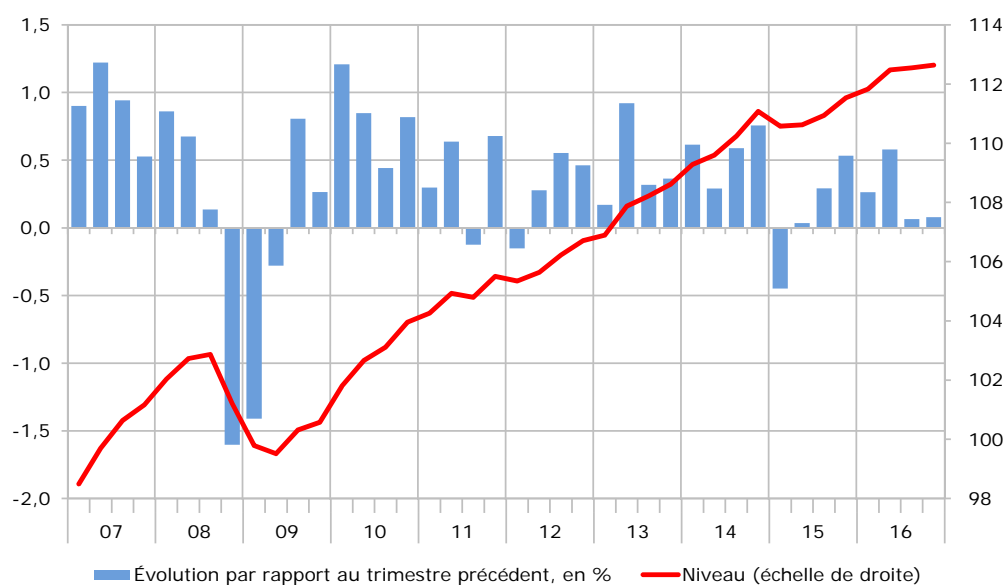
1.15. Néanmoins, au cours des années qui ont précédé le présent examen, l'association de perspectives économiques incertaines, de problèmes persistants liés à la dette souveraine, de ratios élevés de l'endettement privé dans certaines parties de la zone euro et de l'orientation de plus en plus expansionniste de la politique monétaire de la BCE a encouragé de nombreux investisseurs à miser sur la Suisse. Ces flux entrants de capitaux ont exercé une pression à la hausse sur le franc suisse, qui est traditionnellement une monnaie refuge.

**Graphique 1.1 Taux de change nominal du FS face à d'autres devises, 2013-2017**

Source: Banque nationale suisse (BNS).

### 1.2.2 Évolution de la situation économique

1.16. En dépit de ces difficultés extérieures, les résultats de l'économie suisse ont été solides sur la période 2013-2016. Entre 2013 et 2015, la croissance du PIB réel a été de 1,5% en moyenne et le taux de chômage est resté globalement stable, autour de 3%. L'économie a assez bien résisté à la forte appréciation qui a suivi l'abandon du cours plancher en janvier 2015. Début 2015, l'activité a été pénalisée par le renforcement soudain du franc. Cependant, la croissance a ensuite repris, soutenue par la flexibilité des entreprises et du marché du travail, jusqu'à s'établir à 0,8% pour cette année. Pour 2016, la reprise devrait se poursuivre avec une croissance escomptée de 1,5%. Les prévisions du gouvernement pour 2017, de 1,8%, sont légèrement en deçà de la tendance actuelle du taux de croissance, estimé à 2,0%.

**Graphique 1.2 PIB réel de la Suisse, 2007-2016**

Note: Indice de volume (2007 = 100), données corrigées des variations saisonnières et calendaires.

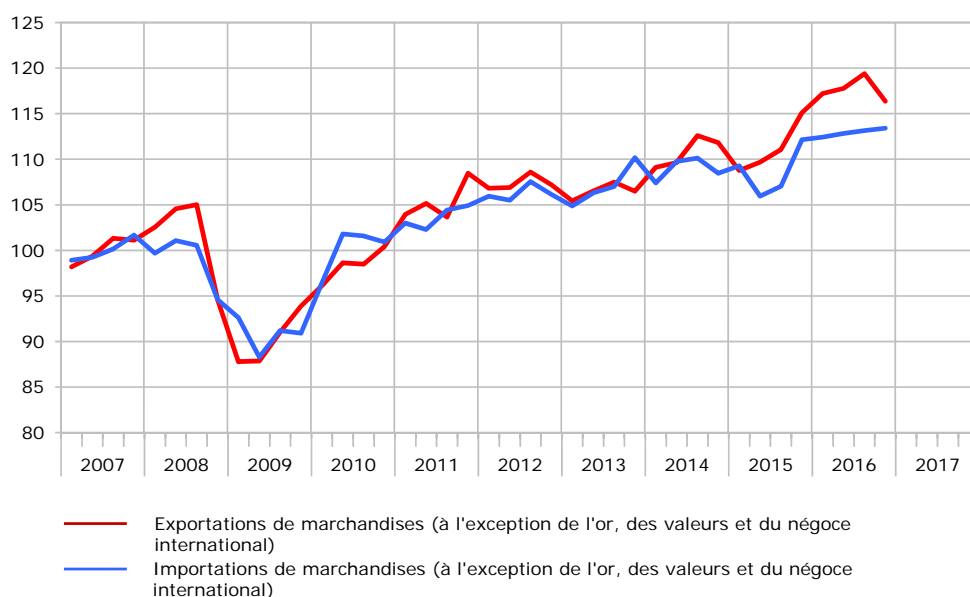
Source: Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

1.17. Différents facteurs ont contribué aux résultats enregistrés par l'économie suisse ces dernières années. La croissance, modérée, a été essentiellement tirée par la demande nationale, tandis que le commerce extérieur a perdu de son influence. Cela contraste avec la situation qui prévalait pendant les années précédant la crise financière mondiale, lorsque les exportations étaient un moteur de l'activité économique en Suisse. Outre la consommation privée, les investissements dans la construction et l'équipement ainsi que les dépenses de santé ont progressivement repris ce rôle de moteur ces dernières années. Dans une certaine mesure, ce phénomène reflète peut-être une tendance plus large du commerce international, dont la croissance n'est désormais pas plus rapide que celle de la production mondiale. Néanmoins, la forte appréciation du franc suisse depuis 2008 a certainement constitué un frein majeur pour la dynamique du pays en matière de commerce extérieur.

1.18. Cependant, les exportations de marchandises de la Suisse ont globalement continué à augmenter, malgré des fluctuations.<sup>1</sup> En 2013, les ventes à l'étranger ont globalement stagné, mais une hausse plus marquée, de 3,5%, a été enregistrée en 2014. L'année suivante, les exportations ont connu une brusque chute de 2,6%, principalement due à une appréciation soudaine du franc suisse. En 2016, les exportations ont repris et progressé de 3,8%. À titre de comparaison, entre 1988 et 2013, les exportations suisses de marchandises ont augmenté en moyenne de 4,1% par an.

1.19. Les importations vers la Suisse ont suivi une tendance analogue. En 2013 et 2014, elles sont restées au même niveau qu'en 2012. En 2015, lorsque les industries d'exportation ont accusé un recul, les importations ont diminué encore plus que les exportations – soit de 6,9% –, malgré une amélioration des termes de l'échange, à cause de l'appréciation rapide du franc suisse. En 2016, la situation s'est clairement inversée et les importations ont de nouveau progressé, gagnant 4,1%. La corrélation positive qui existe entre les activités d'importation et d'exportation semble s'expliquer, dans une certaine mesure, par la position d'intermédiaire qu'occupe la Suisse dans les chaînes de valeur internationales. Alors que les perspectives d'exportation s'améliorent pour l'industrie suisse, les exportateurs ont quant à eux besoin d'acheter davantage d'intrants à l'étranger. Dans certains cas, il peut s'agir d'une autre dynamique. Le franc fort permet aux exportateurs de s'approvisionner en important des intrants à des prix plus intéressants qu'auparavant. Cette réduction des coûts compensera, du moins en partie, la perte de compétitivité-prix engendrée par l'appréciation de la monnaie nationale. Cependant, dans l'ensemble, de larges segments des industries d'exportation suisses ont été exposés à de fortes pressions à la baisse des marges bénéficiaires à cause du franc fort.

**Graphique 1.3 Commerce des marchandises, 2007-2017**



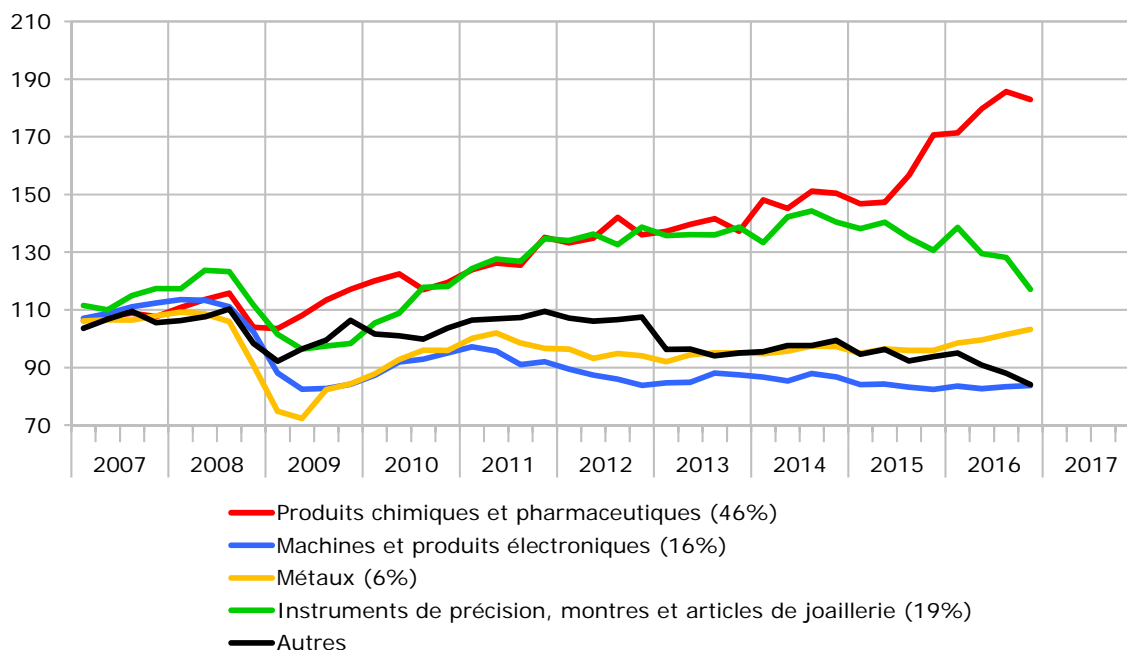
Note: Indice de volume (2007 = 100), données trimestrielles corrigées des variations saisonnières.

Source: SECO, Administration fédérale des douanes (AFD).

<sup>1</sup> Statistiques du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes.

1.20. La ventilation des résultats des différentes industries d'exportation indique que certains secteurs ont bien mieux réussi que d'autres. En effet, la tendance à la hausse des exportations de marchandises a été essentiellement liée à l'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques, qui représente aujourd'hui 46% des exportations totales de marchandises de la Suisse. Au sein même de ce secteur, un nombre limité d'agents chimiques et de produits pharmaceutiques fabriqués par quelques entreprises ont contribué de façon croissante aux résultats de la Suisse à l'exportation. Dans le même temps, les ventes à l'étranger de machines, d'outils de précision, de montres, d'articles de joaillerie et d'autres catégories de produits suisses traditionnellement importantes ont été faibles ou ont suivi une évolution négative. Il reste à savoir si la hausse récente des exportations de métaux et d'autres produits se maintiendra à l'avenir.

**Graphique 1.4 Exportations de marchandises par secteur, 2007-2017**



Note: Indice de volume (2007 = 100), données trimestrielles corrigées des variations saisonnières.

Source: SECO, AFD.

1.21. Les importations suisses de services suivent une tendance ascendante depuis près de 20 ans et ont plus que doublé depuis 2000. Cette évolution est largement liée au fait que les résidents suisses peuvent passer davantage de vacances à l'étranger grâce au franc fort et à l'augmentation des salaires réels. Mais les redevances pour l'utilisation de licences et de brevets jouent un rôle tout aussi important. L'évolution des exportations suisses de services est plus instable. Dans une certaine mesure, cela s'explique par l'activité de négoce international, naturellement instable, qui est influencée par les fluctuations des prix des matières premières. Au total, les exportations de services n'ont quasiment pas progressé entre 2013 et 2016.

1.22. Les prix à la consommation stagnent ou diminuent depuis plusieurs années. L'inflation mesurée par l'évolution en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) a rarement été supérieure à zéro depuis la fin de l'année 2011. Ainsi, en décembre 2015, l'IPC était inférieur de 2% par rapport au niveau de décembre 2011. On observe une évolution analogue de l'inflation de base (en excluant les produits frais et saisonniers ainsi que l'énergie et les combustibles). S'agissant des moyennes annuelles, l'inflation globale (-1,1%) comme l'inflation de base (-0,5%) étaient négatives en 2015 et les prix ont reculé de 0,4% en 2016. D'après la dernière prévision officielle de décembre 2016, le taux d'inflation devrait être de 0,1% pour 2017 et de 0,5% pour 2018. Cette prévision s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le rythme modéré de la croissance mondiale se poursuivra et fera grimper l'inflation, non seulement aux États-Unis mais également dans la zone euro. Traditionnellement, le taux d'inflation de la Suisse avoisine les 2,5%.

1.23. L'inflation très faible ou négative enregistrée récemment est principalement le fruit de deux facteurs extérieurs: i) la chute des cours du pétrole et ii) l'appréciation du franc suisse, qui a fait

baisser les prix des produits importés. Le recul des prix du pétrole n'a qu'un effet temporaire sur l'inflation tant qu'il n'entraîne pas des anticipations d'inflation durablement plus faibles. À l'inverse, une appréciation continue du franc suisse peut faire baisser l'inflation sur de plus longues périodes.

1.24. La stabilité des prix est une condition importante de la croissance et de la prospérité. En revanche, l'inflation et la déflation pénalisent l'activité économique. Elles empêchent les prix de jouer leur rôle de répartition la plus efficace possible du travail et du capital, et conduisent à une redistribution des revenus et des richesses. La Banque nationale suisse (BNS) estime que la stabilité des prix correspond à une hausse des prix à la consommation inférieure à 2% par an. La déflation – baisse soutenue du niveau des prix – va également à l'encontre de l'objectif de stabilité des prix. Le but premier de la BNS est de garantir cette stabilité, tout en tenant dûment compte des évolutions économiques.

### 1.3 Politique économique

#### 1.3.1 Programme de croissance

1.25. Depuis une quinzaine d'années, la Politique de croissance de la Suisse, ou Programme de croissance, est au cœur de la politique économique du gouvernement. Elle vise essentiellement à améliorer le potentiel de croissance de l'économie nationale dans le but d'accroître la prospérité à long terme. Cela peut passer par une hausse du taux d'activité et/ou de la productivité du travail. L'accent est placé sur l'intensification de la concurrence sur le marché intérieur, le but étant de résoudre le problème des secteurs tournés vers le marché intérieur dont la productivité progresse peu, par rapport à des industries d'exportation extrêmement productives.

1.26. Jusqu'en 2015, le Programme de croissance du gouvernement était basé sur sept piliers:

- intensification de la concurrence sur le marché intérieur;
- poursuite de l'intégration de la Suisse dans l'économie mondiale;
- optimisation du secteur public;
- maintien d'un fort taux de participation au marché du travail;
- maintien d'un système éducatif compétitif;
- facilitation de l'entrepreneuriat;
- promotion de la durabilité et d'une utilisation efficace des ressources naturelles.

1.27. Parmi les autres objectifs clés figuraient la flexibilité du marché du travail et le niveau élevé de participation au marché du travail, la stabilité des prix et la solidité des finances publiques. Sur cette base, la Suisse a globalement réussi à maintenir son niveau de compétitivité pendant la période considérée, enregistrant un revenu par habitant élevé, un faible niveau de chômage et un taux de participation au marché du travail parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Dans le même temps, l'immigration de main-d'œuvre a considérablement augmenté, davantage de travailleurs des pays voisins se rendant quotidiennement en Suisse pour y travailler.

1.28. Entre 2012 et 2015, le Programme de croissance du gouvernement a également inclus des actions destinées à réformer le secteur agricole, à élargir le réseau d'accords commerciaux préférentiels de la Suisse, à approfondir les relations économiques avec l'UE, à réformer l'imposition des entreprises, à améliorer l'infrastructure des technologies de l'information, à promouvoir le cybergouvernement et à réduire les lourdeurs bureaucratiques.

1.29. Malgré ces efforts, la productivité a peu progressé en Suisse. Cela peut s'expliquer par le fait que la contribution de secteurs comme les services de santé et les services sociaux à la production nationale a continué d'augmenter, tandis que leur productivité stagnait. En outre, au lendemain de la crise financière mondiale, d'importants secteurs comme le secteur manufacturier, le commerce de gros et les services financiers, qui contribuaient fortement aux gains de productivité, ont perdu de leur dynamisme.



1.30. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé en 2015 d'axer le Programme de croissance sur trois grands piliers:

- augmentation de la productivité du travail;
- renforcement de la résilience de l'économie;
- amélioration de la productivité des ressources et des infrastructures.

1.31. Pour la période 2016-2019, les mesures prévues par le gouvernement visent, entre autres, à faciliter les importations afin d'accroître la concurrence sur le marché intérieur, à favoriser l'économie numérique et à simplifier les réglementations gouvernementales. La modification des règlements mis en place pour les institutions financières présentant un intérêt systémique et "trop grandes pour faire faillite" ainsi que la mise en place d'un programme de stabilisation des finances publiques contribueront à la résilience de l'économie. L'internalisation des coûts environnementaux de la consommation d'énergie et une utilisation plus efficace des infrastructures de transport sont de nouvelles priorités du Programme de croissance 2016-2019.

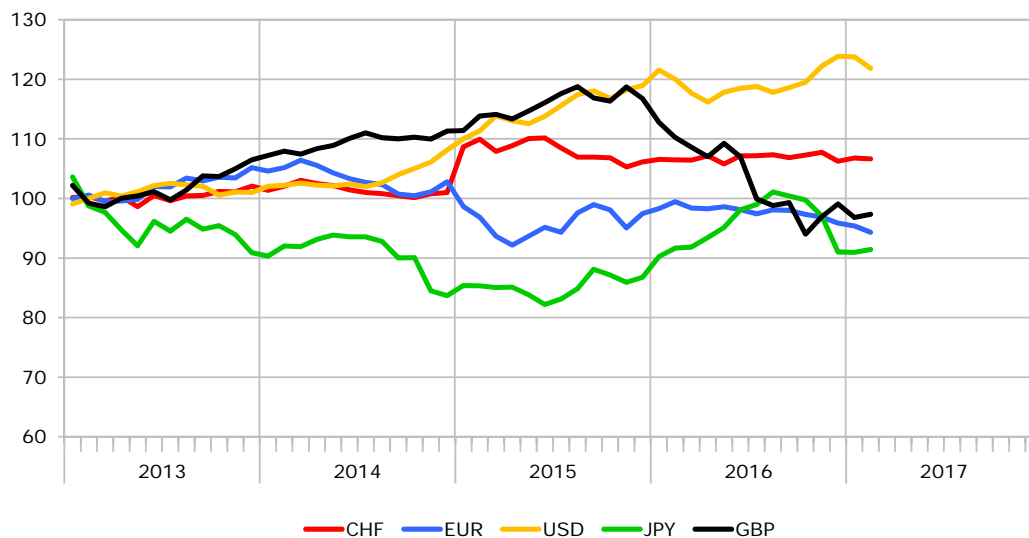
1.32. S'agissant de la facilitation des importations, le Programme de croissance 2016-2019 prévoit des mesures autonomes allant de la simplification des procédures informatiques et des procédures de taxation de la valeur ajoutée aux moyens de supprimer les obstacles aux importations parallèles et au relèvement des seuils *de minimis* pour les petites expéditions.

### 1.3.2 Politique monétaire

1.33. Au lendemain de la crise financière mondiale, la politique monétaire suisse a été confrontée à d'importants défis. En 2011, la crise de la dette souveraine européenne est venue s'ajouter à ces difficultés. Les capitaux ont fui vers des monnaies refuges comme le franc suisse. L'appréciation du franc suisse, qui avait déjà débuté en 2008, s'est accélérée et le franc a presque atteint la parité avec l'euro. Cette surévaluation substantielle de la monnaie nationale est devenue une menace pour l'activité économique en Suisse et a alimenté une tendance déflationniste. Dans ces circonstances exceptionnelles où les taux d'intérêt à court terme étaient déjà nuls ou proches de zéro, la BNS a annoncé en septembre 2011 que le cours plancher serait de 1,20 franc suisse pour 1 euro.

1.34. Courant 2014, l'euro s'est fortement déprécié face au dollar EU et le franc suisse s'est également affaibli par rapport à cette devise. Dans ce contexte, la BNS a conclu qu'il était devenu intenable de maintenir le cours plancher de 1,20 franc suisse pour 1 euro. Elle a pris la décision de le supprimer le 15 janvier 2015, ce qui a immédiatement déclenché une nouvelle appréciation de la monnaie nationale.

Graphique 1.5 Taux de change réel du FS et d'autres devises, 2013-2017



Note: Indice pondéré par les exportations, 1<sup>er</sup> trimestre 2013 = 100.

Source: BNS.

1.35. L'économie suisse a donc connu un ralentissement au premier trimestre de 2015, avant de se rétablir lentement vers la fin de cette année. Les exportations de marchandises ont été particulièrement pénalisées, de même que le tourisme. En 2016, l'économie avait retrouvé une dynamique de relance, même si l'écart de production demeurerait négatif.

### 1.3.3 Politique budgétaire

1.36. La politique budgétaire suisse est largement déterminée par la règle du "frein à l'endettement", établie en 2003 et modifiée en 2010. Cette règle préconise l'équilibre des budgets fédéraux; néanmoins, un équilibre budgétaire doit être maintenu sur tout le cycle économique pour que les stabilisateurs automatiques puissent exercer leur fonction dans les phases cycliques d'essor et de repli. Les dépassements de budget sont donc censés être rééquilibrés lorsque l'économie se rétablit.

1.37. D'après une évaluation du frein à l'endettement réalisée par le gouvernement en 2013, les objectifs avaient été atteints. Les finances fédérales n'avaient pas enregistré de déficit structurel depuis 2006. La règle du frein à l'endettement est également appliquée au niveau infrafédéral par plusieurs cantons. Pendant la période à l'examen, la dette nominale brute de la Suisse a été réduite de 49% à 46,1% du PIB. Une nouvelle baisse des niveaux d'endettement permettra à la Suisse d'accroître sa résilience face aux chocs extérieurs, conformément à l'un des objectifs du Programme de croissance du gouvernement.

1.38. Si le frein à l'endettement a été une règle efficace pour la gestion budgétaire à court et moyen termes, il ne suffira pas à régler les problèmes structurels à long terme tels que le vieillissement de la population et ses conséquences pour la sécurité sociale. Face à ce type de défis, des réformes spécifiques doivent être engagées. Une nouvelle réduction du ratio d'endettement de la Confédération donnerait néanmoins aux prochaines générations le meilleur point de départ possible pour résoudre les problèmes futurs. Le Parlement continuera à débattre d'une refonte du système existant d'assurance vieillesse en 2017.

1.39. En février 2017, une réforme du code de l'impôt sur les sociétés qui avait été adoptée par le Parlement a été rejetée par référendum populaire. Cette réforme d'envergure visait à supprimer certaines dispositions fiscales préférentielles pour adapter le système à l'évolution des normes internationales et mettre en place un régime d'imposition des sociétés moderne et compétitif. Conformément à son engagement de respecter les normes internationales, le gouvernement élaborera une nouvelle proposition.

### 1.3.4 Autres domaines d'action

1.40. La Suisse et l'UE sont étroitement liées sur le plan de l'emploi: à la fin de 2015, 455 800 ressortissants suisses vivaient et travaillaient dans l'UE tandis que 1 363 700 citoyens de l'UE/AELE vivaient en Suisse (la population de la Suisse s'élevait à environ 8 300 000 en 2015). En février 2014, une initiative populaire visant à stopper "l'immigration de masse" a été acceptée par vote national. Le résultat du vote a entraîné une modification de la Constitution, le gouvernement ayant été chargé de mettre en place un nouveau système de gestion de l'immigration future. À la fin de 2016, le Parlement a adopté une nouvelle loi mettant en œuvre la modification sur l'immigration d'une manière compatible avec l'accord existant sur la libre circulation des personnes dans l'UE.

1.41. En 2016, Switzerland Innovation, un réseau de sites régionaux indépendants de recherche et d'innovation rapprochant l'industrie et le monde universitaire, a été inauguré. Il compte deux pôles centrés sur les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne et trois sites de réseau supplémentaires. L'un des objectifs premiers de Switzerland Innovation est la création d'une plate-forme permettant aux universités et aux sociétés innovantes, nationales et étrangères, de collaborer et de mettre leurs activités de recherche au service du développement de produits et de services commercialisables, pour appuyer la compétitivité globale de la Suisse.

## 1.4 Politique commerciale

### 1.4.1 Aperçu général

1.42. La politique commerciale suisse vise à promouvoir et à garantir l'ouverture des marchés tout en contribuant au développement durable. Elle s'inscrit dans le système commercial multilatéral de l'OMC et est complétée par un large éventail d'accords préférentiels conclus avec l'UE et d'autres pays partenaires.

1.43. Comme indiqué dans le dernier Programme de croissance adopté par le gouvernement en juin 2016, la Suisse continuera à axer ses efforts sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité de son économie, en accordant une grande importance à la poursuite de la libéralisation des échanges et de l'investissement. Parallèlement, la Suisse cherche à atténuer les conséquences négatives de la croissance économique, notamment en plaçant davantage l'accent sur la durabilité et la cohérence des politiques mondiales.

### 1.4.2 OMC

1.44. L'économie suisse accorde une place centrale à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, solide, transparent et prévisible. L'OMC reste le fondement indispensable du commerce mondial et il s'agit du seul mécanisme capable de produire des solutions véritablement multilatérales et inclusives dans le domaine du commerce, pour une économie mondialisée.

1.45. Depuis le dernier examen, la Suisse a continué de participer activement au programme de travail de l'OMC en faveur du système commercial multilatéral. Les résultats importants obtenus à la neuvième et à la dixième Conférence ministérielle ont été des étapes capitales qui ont permis de réaliser des avancées sur certaines questions importantes de Doha et de renforcer le cadre multilatéral. À la dixième Conférence ministérielle tenue à Nairobi en particulier, la Suisse a joué un rôle majeur dans l'établissement d'un consensus.

1.46. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), un résultat clé de la neuvième Conférence ministérielle tenue à Bali, a été ratifié par la Suisse en septembre 2015 et un comité national de la facilitation des échanges a été établi en novembre 2016. La Suisse estime que l'AFE permettra de simplifier et d'accélérer considérablement les activités commerciales internationales dans le monde entier, en particulier pour les MPME.

1.47. La mise en œuvre en Suisse de l'interdiction des subventions à l'exportation pour les produits agricoles d'ici à 2020 – une décision adoptée à la dixième Conférence ministérielle, à Nairobi – a nécessité de modifier en profondeur la législation nationale. Pour ce faire, le gouvernement a mené une consultation publique entre octobre 2015 et janvier 2016 dans l'optique de présenter des propositions au Parlement au premier semestre de 2017. La mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord plurilatéral sur les technologies de l'information, autre avancée majeure de la dixième Conférence ministérielle dont bénéficient l'ensemble des Membres, entraîne autant de modifications législatives. La Suisse supprimera tous les droits de douane correspondants en une étape et ce processus devrait être mené à bien d'ici à la mi-2017.

1.48. S'agissant des décisions prises aux dernières conférences ministérielles de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, la Suisse a notifié le traitement préférentiel qu'elle accorde aux services et fournisseurs de services des PMA en juillet 2015. En lien avec la décision de Nairobi sur les règles d'origine préférentielles, en janvier 2017, un Système des exportateurs enregistrés est devenu opérationnel en Suisse pour les PMA et autorise les exportateurs des PMA à certifier eux-mêmes l'origine pour bénéficier du Système généralisé de préférences (SGP) suisse.

1.49. La transposition de l'Accord révisé sur les marchés publics (AMP) a été lancée parallèlement à des efforts plus vastes d'harmonisation du système suisse de passation des marchés publics, qui est caractérisé par une structure fédérale et des compétences à différents niveaux de gouvernement. Les travaux techniques ont été achevés en 2016 et le projet de loi fédérale devrait être examiné par le Parlement courant 2017. La Suisse sera en mesure de déposer son instrument de ratification de l'AMP révisé lorsque les procédures d'approbation aux niveaux fédéral et cantonal seront conclues.

1.50. La Suisse s'est engagée à participer, au sein de l'OMC, à la poursuite d'activités d'établissement de règles et de libéralisation des échanges bénéficiant aux producteurs et aux consommateurs du monde entier. Elle est d'avis qu'il demeure important d'obtenir des résultats sur les questions de Doha en suspens. Dans le même temps, le système commercial multilatéral doit faire face aux évolutions pertinentes dans d'autres domaines, comme celui de l'économie numérique.

1.51. Pour la Suisse, une nouvelle réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les produits industriels et les services présente toujours un intérêt particulier, au même titre qu'un renforcement du cadre réglementaire de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle, notamment ceux qui sont défendus par la coalition W/52. Par ailleurs, la Suisse soutient fermement les travaux de l'OMC sur le commerce électronique, qui visent à favoriser la numérisation du commerce, en particulier pour les MPME et les pays en développement. En ce qui concerne l'agriculture, la Suisse continuera de participer de manière constructive aux négociations, en soulignant la nécessité de prendre correctement en compte les préoccupations non commerciales.

1.52. De l'avis de la Suisse, les solutions multilatérales restent le meilleur moyen d'éviter les discriminations entre les pays et les régions et de créer des possibilités pour tous les Membres. À cet égard, la Suisse est disposée à examiner différentes approches susceptibles d'ajouter de la valeur au système commercial multilatéral, y compris les meilleures pratiques et d'autres engagements non contraignants sur le plan juridique.

1.53. Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un accord entre tous les Membres de l'OMC, les initiatives plurilatérales peuvent être une alternative intéressante, en particulier si les avantages sont multilatéralisés. À ce sujet, la Suisse espère que les négociations relatives à un accord sur les biens environnementaux seront conclues prochainement, car cela contribuerait à la réalisation des objectifs environnementaux fixés au niveau multilatéral.

1.54. La Suisse attache une très grande importance aux travaux ordinaires de l'OMC, en particulier le suivi des évolutions de l'environnement commercial et du respect par les Membres des règles de l'Organisation, y compris sur la transparence. Par ailleurs, la Suisse appuie vivement l'objectif d'universalisation réelle de l'OMC, qui passe par l'accession de nouveaux Membres répondant aux normes de l'Organisation. En outre, la Suisse porte toujours un vif intérêt systémique au bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends à l'OMC, même si elle n'a participé à aucune procédure spécifique de règlement des différends pendant la période considérée, que ce soit en tant que partie ou tierce partie.

1.55. Dans le cadre de sa participation à l'OMC, la Suisse joue notamment un rôle actif dans différents groupes de Membres ayant des intérêts communs, comme le G-10 dans le domaine de l'agriculture, la coalition W/52 dans le domaine de la propriété intellectuelle et les Amis du système. Pendant la période à l'examen, la Suisse a également continué à accueillir chaque année une réunion ministérielle informelle de l'OMC en marge du Forum économique mondial à Davos.

### **1.4.3 Autres initiatives multilatérales et plurilatérales**

1.56. La Suisse soutient activement les travaux liés au commerce et à l'investissement menés à l'OCDE. Les résultats analytiques et à visée stratégique des travaux de l'OCDE sont toujours particulièrement utiles pour promouvoir la cohérence des politiques, renforcer le système commercial multilatéral et mettre en évidence les conséquences du protectionnisme.

1.57. La Suisse soutient également les activités menées par la CNUCED dans les domaines du commerce et de l'investissement, entre autres. Les activités d'analyse, de recherche de consensus et d'assistance technique de la CNUCED jouent un rôle important pour ce qui est d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, et elles permettent d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

1.58. Pendant la période considérée, la Suisse a participé activement aux négociations relatives à un accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS). Elle reste déterminée à conclure un accord sur le commerce des services qui soit de haute qualité, pleinement compatible avec l'Accord

général sur le commerce des services et ouvert à une vaste participation, l'objectif à long terme étant d'intégrer l'ACS dans le cadre de l'OMC.

#### 1.4.4 Relations préférentielles

1.59. Dans le cadre d'une stratégie de politique économique extérieure globale établie pour la première fois en 2007 et du Programme de croissance du gouvernement, la Suisse a continué à négocier et conclure des accords préférentiels bilatéraux et régionaux qui complètent et renforcent le système commercial multilatéral. En 2015, 77% des exportations suisses de marchandises étaient destinées à des partenaires commerciaux préférentiels. La Suisse entend développer et approfondir davantage ses relations commerciales préférentielles.

##### *Union européenne*

1.60. Comme indiqué précédemment, l'Union européenne reste, de loin, le premier partenaire économique de la Suisse. Les relations étroites entre ces deux parties sont reflétées dans un vaste réseau d'accords contractuels établis au fil du temps. Dans le domaine du commerce, ce réseau comprend un accord de libre-échange conclu en 1972 et une série d'autres accords, qui sont pour la plupart en vigueur depuis 2002 et portent sur des sujets tels que la coopération douanière, les produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, le transport terrestre et aérien, les marchés publics et la libre circulation des personnes.

1.61. La consolidation et le développement de ces relations étroites dans des domaines d'intérêt commun sont demeurés une priorité du gouvernement. Depuis l'adhésion de la Croatie à l'UE en 2013, le cadre bilatéral entre la Suisse et l'UE a été élargi pour inclure cet État membre. Des négociations sur les aspects institutionnels de la relation bilatérale sont menées depuis le milieu de 2014. Parmi les autres thèmes faisant l'objet de négociations figurent le marché de l'électricité, la sécurité sanitaire des produits alimentaires et l'échange de quotas d'émission. S'agissant du mouvement des personnes, et comme cela a été mentionné plus haut, de nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'immigration, adoptées en février 2014 par vote populaire, ont été mises en œuvre par le Parlement en décembre 2016 d'une manière qui n'affecte pas les accords existants avec l'UE.

##### *Partenaires de libre-échange*

1.62. L'approfondissement et le développement des relations commerciales préférentielles de la Suisse au-delà de l'UE et de la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE) restent également des objectifs majeurs pour le gouvernement. Ces ALE contribuent sensiblement au maintien de la compétitivité de l'économie suisse et à l'attractivité du pays en tant que site pour l'implantation d'entreprises, car ils permettent d'améliorer l'accès aux marchés étrangers et de renforcer la coopération sur un pied d'égalité avec les principaux concurrents de la Suisse.

1.63. Avec les partenaires situés en dehors de la zone euroméditerranéenne, la Suisse cherche généralement à conclure des ALE de vaste portée qui incluent le commerce des marchandises, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, la concurrence, les marchés publics et la facilitation des échanges. En outre, ces dernières années, des dispositions relatives au commerce et au développement durable ont été proposées à tous les partenaires de négociation et ont déjà été intégrées dans plusieurs ALE.

1.64. La Suisse négocie, conclut et administre ses ALE principalement en association avec ses partenaires de l'AELE. Pendant la période à l'examen, de nouveaux accords de libre-échange de l'AELE ont été conclus avec les États d'Amérique centrale (Costa Rica et Panama (2013), et Guatemala (2015)), la Bosnie-Herzégovine (2013), la Géorgie (2016) et les Philippines (2016). La Suisse a signé en 2013 un ALE bilatéral avec la Chine, qui est entré en vigueur en juillet 2014.

1.65. Fin 2016, la Suisse comptait 28 ALE avec 38 pays partenaires situés en dehors de l'UE et de l'AELE, dont 26 étaient en vigueur. Avec ses partenaires de l'AELE, la Suisse mène actuellement des négociations avec l'Équateur, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Viet Nam. D'autres processus ont été engagés avec l'Algérie, la Thaïlande, et la Fédération de Russie, le Bélarus et le Kazakhstan. En parallèle, la Suisse mène des négociations sur l'élargissement de plusieurs accords

de libre-échange existants de l'AELE, y compris les accords conclus avec le Mexique et la Turquie. La possibilité de renforcer les ALE existants avec d'autres partenaires comme le Canada et le Chili est envisagée.

#### 1.4.5 Commerce et développement

1.66. L'appui à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale est l'un des trois piliers de la stratégie de politique économique extérieure de la Suisse depuis 2007. Dans ce contexte, la promotion du commerce joue un rôle essentiel et offre d'importantes possibilités en termes de croissance économique durable et de création d'emplois. En décembre 2016, dans une stratégie présentée au Parlement, le gouvernement a confirmé que la promotion du commerce était un objectif majeur des efforts de la Suisse en matière de coopération au développement pour la période 2017-2020.

1.67. La Suisse soutient l'initiative mondiale "Aide pour le commerce" de l'OMC et l'OCDE depuis son lancement en 2005. En décembre 2015, elle a renouvelé son engagement vis-à-vis du Cadre intégré renforcé (phase II), qui vise spécifiquement à aider les PMA.

1.68. Pendant la période considérée, les travaux de promotion du commerce de la Suisse ont été axés sur le renforcement des capacités d'exportation des PME dans des pays partenaires désignés et sur la facilitation des importations dans des marchés cibles. Ils ont aussi inclus plusieurs initiatives destinées à améliorer les capacités institutionnelles nécessaires à la participation au commerce international et aux chaînes de valeur mondiales. Parmi ces projets, pour la plupart mis en œuvre avec des organisations partenaires, on peut citer:

- la contribution au Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale, notamment pour aider les Membres de l'OMC à mettre en œuvre l'AFE;
- le renforcement dans les pays des savoir-faire en matière d'exportation (par exemple concernant les prescriptions de qualité, l'étiquetage des produits et les procédures à la frontière) et la mise sur pied d'une base de données en ligne "Standards Map", en partenariat avec le Centre du commerce international (ITC);
- l'aide aux organisations de soutien du commerce dans les pays partenaires pour faciliter les exportations des PME vers la Suisse et d'autres marchés européens;
- l'établissement de systèmes locaux d'assurance-qualité permettant de renforcer les capacités des PME à respecter les normes internationales, en association avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI);
- l'élaboration de programmes sur le climat de l'investissement dans 20 pays partenaires, en coopération avec la Société financière internationale (SFI).

1.69. Par ailleurs, la Suisse reste un donateur de premier plan du Centre consultatif sur la législation de l'OMC (CCLO). Avec l'Organisation internationale du travail (OIT), elle s'efforce de promouvoir le respect des normes fondamentales du travail, en particulier dans le secteur des textiles, et l'appui aux PME par l'intermédiaire du programme de promotion des entreprises compétitives et responsables (SCORE).

#### 1.4.6 Commerce et durabilité

1.70. La Suisse estime que le commerce a un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable tels qu'ils sont décrits dans le Programme des Nations Unies à l'horizon 2030, et plus particulièrement pour relever le défi du changement climatique. Ainsi, à l'OMC et dans d'autres organisations internationales, la Suisse défend vigoureusement les politiques et les règles qui promeuvent le développement durable ainsi que la cohérence entre les règles commerciales et les engagements pertinents dans les domaines de l'environnement, du travail et des questions sociales.

1.71. Comme indiqué plus haut, la Suisse espère toujours que les négociations menées à l'OMC concernant un accord sur les biens environnementaux aboutiront. Par ailleurs, elle soutient

fermement les débats multilatéraux et plurilatéraux qui visent à supprimer les subventions à la pêche portant atteinte à l'environnement, conformément à l'objectif de développement durable 14.6. Courant 2017, de nouveaux règlements entreront en vigueur en Suisse en ce qui concerne l'importation de produits de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

1.72. La Suisse participe activement au groupe des Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Constitué en 2010, ce groupe promeut l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles, comme le prévoient les dirigeants du G-20 et de l'APEC. Il encourage les gouvernements à recourir au processus d'examen volontaire par des pairs dans l'optique d'une suppression de ces subventions d'ici à 2025.

1.73. Pendant la période à l'examen, comme indiqué précédemment, la Suisse a progressé dans la négociation et la conclusion d'accords de libre-échange comprenant un chapitre spécifique sur le commerce et le développement durable. Avec certains pays partenaires, la Suisse ouvre aussi des discussions sur le travail parallèlement à la mise en œuvre des ALE.

1.74. Une aide axée sur la durabilité a été fournie aux pays partenaires par le biais du Programme de production propre et économe en ressources de l'ONUDI et du Programme de facilitation BioTrade de la CNUCED.

1.75. Le 25 mai 2016, la Suisse a ratifié la Convention de Minamata qui vise à protéger l'environnement et la santé humaine dans le monde entier par l'interdiction des exportations de mercure, sauf dans des conditions spécifiques.

1.76. En décembre 2016, le gouvernement a adopté un Plan d'action national sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce plan a pour objectif d'accroître la cohérence entre la politique économique suisse et les obligations du pays en matière de droits de l'homme, de formuler des attentes à l'intention des entreprises basées en Suisse et de planifier différentes initiatives de sensibilisation et de formation.

## 1.5 Perspectives

1.77. Pendant la période à l'examen, la politique économique suisse a été de plus en plus axée sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises basées en Suisse, en s'appuyant sur les atouts du pays et en remédiant aux lacunes telles que la croissance insuffisante de la productivité, principalement dans les secteurs tournés vers le marché intérieur.

1.78. Pour que la Suisse continue à prospérer dans une économie mondiale interdépendante et en évolution rapide, des marchés ouverts et des règles commerciales non discriminatoires sont des éléments essentiels. Parallèlement, la Suisse a conscience qu'il est impératif de développer le commerce et d'améliorer son fonctionnement pour les pays en développement – en particulier les PMA – et plus généralement pour le développement durable, conformément au Programme des Nations Unies à l'horizon 2030. Par conséquent, la Suisse mènera activement des politiques économiques, sociales et environnementales complémentaires, aux niveaux national et mondial.

1.79. L'OMC reste le point d'ancrage de la politique commerciale de la Suisse. La Suisse continuera à soutenir et préserver vigoureusement et activement un système commercial multilatéral qui fonctionne bien, et à assurer sa pertinence pour les Membres et pour l'économie mondiale. De l'avis de la Suisse, même s'il faut continuer à accorder une place centrale aux solutions multilatérales, le développement et le renforcement du cadre réglementaire de l'OMC nécessiteront également des approches variables pour répondre à la diversité des intérêts et tenir compte des différents stades de développement des Membres.

## 2 RAPPORT DU LIECHTENSTEIN

### 2.1 Introduction

2.1. Avec une superficie de 160 kilomètres carrés, une population résidente d'environ 38 000 habitants et un marché intérieur par conséquent très limité, le Liechtenstein a toujours cherché à étendre son intégration dans des espaces économiques plus vastes. Ainsi, sa politique économique extérieure repose sur quatre piliers: l'Union douanière et monétaire avec la Suisse et l'Espace économique européen (EEE) (deux zones économiques auxquelles il appartient), un réseau d'accords de libre-échange conclus par l'intermédiaire de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le statut de Membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2.2. Le présent rapport sur le cinquième examen des politiques commerciales de la Suisse et du Liechtenstein rend compte de l'évolution de l'union économique entre les deux pays au cours des quatre dernières années. Le Liechtenstein fait partie intégrante du territoire douanier suisse, les deux pays forment une union monétaire et plus de 100 autres traités bilatéraux, comme le Traité sur les brevets, les lient étroitement. Cette union économique, qui existe depuis plus de 90 ans déjà, constitue un élément central pour l'accès économique du Liechtenstein aux marchés mondiaux.

2.3. L'examen des politiques commerciales met également en évidence le degré d'intégration élevé du Liechtenstein dans l'Espace économique européen (EEE), qui est le deuxième pilier de sa politique économique extérieure. L'Accord sur l'EEE constitue le fondement juridique de la coopération économique entre les trois États qui sont membres de l'EEE et de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et l'UE (28 membres actuellement). En tant que partie à l'Accord sur l'EEE, le Liechtenstein participe pleinement au marché intérieur de l'UE, qui repose sur le principe de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et sur des règles uniformes et communes régissant la concurrence, y compris en ce qui concerne l'aide publique. En outre, l'Accord prévoit une coopération dans les domaines de la recherche-développement, de l'éducation, de la politique sociale, de l'environnement, de la protection des consommateurs, du tourisme et de la culture. Depuis 22 ans, l'Accord sur l'EEE est le principal pilier sur lequel s'appuient les acteurs économiques du Liechtenstein pour participer aux marchés européens.

2.4. Outre l'intégration dans les zones économiques susmentionnées, et dans le but d'instaurer des conditions générales favorables permettant aux entreprises liechtensteinoises fortement exportatrices de développer leurs relations économiques transfrontalières au-delà de l'Europe, le statut de membre de l'OMC et de l'AELE constitue l'un des piliers de la politique économique extérieure du Liechtenstein. Ce dernier est profondément attaché au système commercial multilatéral fondé sur des règles, transparent et ouvert de l'Organisation mondiale du commerce. Un système commercial multilatéral ouvert et qui fonctionne bien étant indispensable à la croissance économique et au développement, le système commercial de l'OMC est un élément essentiel de la politique économique du pays. La libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral et régional (par l'intermédiaire de l'OMC et de l'AELE) est hautement prioritaire dans la politique économique extérieure du Liechtenstein. L'un de ses principaux objectifs est d'assurer et d'élargir – autant que possible – l'accès non discriminatoire aux marchés étrangers pour les entreprises liechtensteinoises.

2.5. Dans un environnement économique de plus en plus interconnecté au niveau international et interdépendant au niveau mondial, il est essentiel pour le gouvernement du Liechtenstein de contribuer à créer des conditions générales stables et favorables pour les activités commerciales, par le biais d'une continuité politique, mais aussi d'un ordre juridique et social prévisible et d'un système économique libéral. L'État intervient peu dans les processus économiques. Ceux-ci sont facilités par des procédures administratives rapides, une bureaucratie peu importante et une législation fiscale favorable à l'activité commerciale.

### 2.2 Environnement de la politique commerciale et économique

2.6. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement liechtensteinois a poursuivi la politique économique libérale qu'il mène depuis longtemps et qui repose sur des acteurs économiques autonomes et des interventions de l'État limitées à l'établissement de



conditions-cadres favorables à l'activité entrepreneuriale. Dans le même temps, le Liechtenstein a incorporé dans sa législation l'acquis communautaire récemment adopté; plus de 8 700 actes juridiques de l'UE pertinents pour l'EEE sont désormais applicables au Liechtenstein. L'acte d'exécution de la Directive sur les services de l'UE, qui détermine le cadre général applicable à la fourniture de services au Liechtenstein par des ressortissants de pays de l'EEE, qu'il s'agisse d'établissements permanents ou d'une fourniture transfrontières temporaire, est une illustration de cette politique. Par ailleurs, le Liechtenstein a étendu son réseau d'accords de libre-échange avec les autres États membres de l'AELE.

2.7. Enfin, d'importants efforts ont été déployés pour légiférer et améliorer les lois existantes dans le domaine des services financiers, afin de tenir compte de l'évolution des normes européennes et internationales, tout en établissant les bases de futures possibilités commerciales.

### 2.2.1 Croissance économique

2.8. L'économie du Liechtenstein est petite en termes absolus, pauvre en ressources naturelles et fortement axée sur les exportations, une partie importante de sa valeur ajoutée étant réalisée dans l'industrie (41% du PIB en 2014). Ces facteurs transparaissent dans la manière dont la crise financière et économique mondiale a agi sur l'économie liechtensteinoise ces dernières années, le Liechtenstein ayant relativement bien récupéré malgré l'appréciation considérable du franc suisse qui a suivi la crise de la dette souveraine dans la zone euro et la pression qu'elle a fait peser sur le secteur des exportations liechtensteinois. Le PIB a progressé chaque année (de 0,4% en 2012, 4,7% en 2013 et 3% en 2014 (chiffres provisoires)).

2.9. L'économie du pays a continué de créer des emplois à un rythme stable. Le nombre total de personnes employées au Liechtenstein est passé de 34 334 en 2010 à 36 680 en 2014 et a continué d'augmenter pour atteindre 36 755 en 2015. Plus de la moitié des personnes ayant un emploi (19 652) en 2015 venaient quotidiennement de Suisse, d'Autriche ou d'Allemagne, des pays voisins. Le taux de création d'emplois élevé par rapport à la population résidente totale (37 622 personnes en 2015) reste une particularité de l'économie liechtensteinoise. En 2015, 38,4% de la main-d'œuvre travaillait dans l'industrie, 60,9% dans le secteur des services et 0,8% dans l'agriculture. Si l'on établit une comparaison au plan international, la très faible part occupée par l'agriculture et la sylviculture est frappante, tout comme la part relativement élevée du secteur manufacturier. Le secteur des services est plus réduit que dans les autres pays européens. Au cours des quatre dernières années, le taux de chômage a connu de légères variations et s'est établi à 2,3% en 2012, 2,5% en 2013 et 2,4% en 2014 et 2015.

2.10. Les exportations industrielles directes, à l'exclusion des exportations vers ou passant par la Suisse, sont passées de 3 389 millions de francs suisses en 2013 à 3 453 millions de francs suisses en 2014, avant de tomber à 3 217 millions de francs suisses en 2015 et de remonter à 3 346 millions de francs suisses en 2016 (chiffres provisoires), ce qui représente 89 000 francs suisses par habitant. La principale destination des exportations de l'industrie et du secteur de production des marchandises du Liechtenstein reste la Suisse, suivie de l'Allemagne et des États-Unis.

2.11. À la fin de 2015, les 16 banques du Liechtenstein géraient des avoirs de clients à hauteur de 130,5 milliards de francs suisses. La baisse de 3,0% des avoirs gérés malgré les flux entrants nets de nouveaux fonds est due à l'évolution du marché, et notamment aux effets des taux de change qui sont apparus après la suppression du cours plancher face à l'euro par la Banque nationale suisse.

2.12. S'agissant des services d'assurance, 21 compagnies d'assurance-vie, 17 compagnies d'assurance autre que sur la vie et 3 compagnies de réassurance menaient des activités et disposaient de bureaux enregistrés au Liechtenstein à la fin de 2015. Onze compagnies opéraient en tant que sociétés captives. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'assurances a légèrement baissé – de 42 à 41. Le Liechtenstein est le seul centre d'assurance à offrir aux assureurs un accès direct aussi bien aux pays de l'Espace économique européen qu'à la Suisse.

2.13. Le Liechtenstein en tant que centre de placement est un marché jeune qui a enregistré une croissance régulière ces dernières années. Grâce à l'appartenance du Liechtenstein à l'EEE, les sociétés de placement bénéficient d'un libre accès au marché européen. À la fin de l'année 2015,

on recensait 510 sociétés de placement au Liechtenstein, dont les avoirs nets s'élevaient à 45,2 milliards de francs suisses.

2.14. Le Liechtenstein a le même taux d'inflation que la Suisse (2012: -0,7%, 2013: -0,2%, 2014: 0,0%, 2015: -1,1%, 2016: -0,4%). Les taux d'intérêt n'ont cessé de diminuer et ont atteint un minimum historique en 2016. Aucun chiffre n'est disponible sur la consommation ou l'investissement privés.

2.15. La programmation budgétaire pour 2010-2014 ayant laissé entrevoir des problèmes structurels dus, entre autres facteurs, à la crise économique et financière, au développement démographique général et à des changements structurels dans le secteur financier, le gouvernement a fait de l'assainissement des finances publiques l'une de ses priorités. Sur la base de trois programmes de stabilisation budgétaire, des mesures d'assainissement du budget de l'État ont été mises en œuvre avec succès et ont permis d'économiser environ 162 millions de francs suisses et d'augmenter les recettes de 59 millions de francs suisses. En 2014 et 2015, le budget de l'État a de nouveau enregistré un excédent. Le Liechtenstein s'efforce à présent d'assurer l'équilibre du budget de l'État. La position budgétaire saine du Liechtenstein a fortement pesé dans la décision récente de Standard and Poor's de confirmer la notation AAA.

### 2.2.2 Les secteurs d'activité économique

2.16. L'économie du Liechtenstein se caractérise par une large diversification des secteurs, des entreprises et des produits. La valeur ajoutée moyenne est très élevée, grâce à la recherche-développement, aux ressources humaines hautement qualifiées, à la vaste gamme de produits de haute technologie et de produits de créneau, à la forte vocation exportatrice de l'industrie et au secteur des services financiers extrêmement développé. Le secteur des services couvre à peu de choses près tous les services du système de classification de l'ONU. L'investissement en faveur de la recherche-développement représente actuellement 8,4% du PIB, un chiffre considérable.

2.17. En 2013 et 2014, le PIB se décomposait comme suit: valeur ajoutée provenant de la production industrielle et manufacturière (41% environ), valeur ajoutée provenant des services généraux (27%), valeur ajoutée provenant du secteur des services financiers (25%), le solde étant assuré par les ménages, l'agriculture et la sylviculture. À la fin de 2015, l'économie liechtensteinoise comptait 4 482 entreprises (soit 1 pour 8,4 habitants en moyenne), dont près de 90% étaient de petite taille (1 à 9 salariés) et 17 employaient plus de 250 personnes.

2.18. Le secteur primaire emploie 0,8% de la main-d'œuvre totale. Le nombre de personnes employées dans ce secteur est resté stable en 2014 et 2015. L'industrie laitière est particulièrement importante pour les agriculteurs du Liechtenstein. Quelque 55 exploitations agricoles produisent environ 13 millions de kg de lait par an. En 2013, un tiers des 109 exploitations enregistrées étaient certifiées pour la production selon des méthodes d'agriculture biologique. Le secteur agricole liechtensteinois joue un rôle important dans la maintenance durable des zones vallonnées et montagneuses, qui représentent les deux tiers du territoire national.

2.19. L'agriculture liechtensteinoise est étroitement liée à celle de la Suisse par l'intermédiaire du Traité d'Union douanière, au titre duquel la Loi fédérale suisse sur l'agriculture est applicable au Liechtenstein. En outre, des conditions identiques en ce qui concerne le climat, le relief, le sol, la topographie et la structure de production, ainsi qu'une politique commune élaborée par la Suisse pour l'Union douanière, ont accru les similitudes entre les secteurs agricoles de la Suisse et du Liechtenstein, qui sont dominés par de petites exploitations. De fait, la taille moyenne générale des exploitations est d'environ 32,7 hectares au Liechtenstein et d'environ 19 hectares en Suisse. Les prix des produits agricoles sont globalement les mêmes en Suisse et au Liechtenstein. La diminution du nombre total d'exploitations agricoles enregistrée au cours des dernières décennies (à la suite de fusions et de liquidations) a donné lieu à l'augmentation du nombre d'exploitations de plus de 20 hectares et, par conséquent, à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Environ 80% des terres agricoles sont louées.

2.20. Le Liechtenstein est l'un des pays les plus industrialisés du monde. Faute d'un marché intérieur important, la quasi-totalité des marchandises produites sont exportées. Par conséquent,

l'industrie du pays, spécialisée dans des produits de haute technologie de créneau, a toujours été exposée à la concurrence internationale. La forte dépendance aux exportations constitue une certaine vulnérabilité pour l'industrie liechtensteinoise. Néanmoins, grâce à sa gamme spécifique de produits et à la diversité de ses marchés d'exportation, l'industrie se remet relativement bien de la chute du taux de change qui a fait suite à la décision de la Banque nationale suisse de supprimer, en janvier 2015, le cours plancher fixé entre le franc suisse et l'euro. Cela avait entraîné un ralentissement économique et les exportations directes avaient chuté de 6,9% en 2015. Cependant, les exportations directes des entreprises liechtensteinoises ont de nouveau augmenté en 2016, de 4% par rapport à l'année précédente. Les branches d'activité les plus importantes du secteur industriel, compétitif sur le plan international, sont la construction mécanique, la construction d'installations industrielles, la fabrication d'instruments de précision, la technologie dentaire, les appareils de commande électronique, les technologies du vide, du chauffage et de l'éclairage, les produits dentaires et pharmaceutiques et l'industrie agroalimentaire.

2.21. Les services financiers constituent également un secteur économique important au Liechtenstein (25% du PIB en 2015). La gestion de la fortune privée domine actuellement le centre financier, offrant un large éventail de produits. Les services fiduciaires et la gestion de patrimoine représentent une part substantielle de la valeur ajoutée générée par le centre financier, le reste étant produit par les assureurs, le secteur des fonds d'investissement et les gestionnaires d'actifs indépendants, entre autres. La mondialisation a un effet majeur sur la compétitivité du centre financier du Liechtenstein. Les principaux défis à relever incluent l'ouverture mondiale des marchés, les avancées technologiques rapides et l'accélération des cycles d'innovation, qui ont modifié les conditions générales et les règles du jeu de la concurrence internationale.

2.22. En tant que membre de l'EEE, le Liechtenstein applique la législation pertinente de l'UE. En conséquence, la législation portant sur les activités bancaires, l'assurance, les placements et la comptabilité s'inspire des directives pertinentes de l'UE. De plus, en tant que membre de l'EEE, le Liechtenstein participe pleinement, sans droit de vote, au Système européen de surveillance financière. Les établissements financiers liechtensteinois bénéficient également du passeport de l'UE qui leur permet d'accéder sans entrave au marché de l'UE. Les normes de comptabilité nationales imposées aux établissements financiers (principalement les banques, qui ne sont pas cotées) sont également proches des règles de comptabilité établies par la FINMA en Suisse. En général, l'entreprise a le choix entre les normes de comptabilité nationales et les normes internationales d'information financière. Cependant, seuls trois groupes bancaires au Liechtenstein appliquent les normes internationales d'information financière à un niveau consolidé. Les normes de comptabilité nationales sont appliquées uniquement sur une base autonome.

2.23. La force du franc suisse continue d'être un problème car une part importante et croissante du chiffre d'affaires est générée en devises à l'étranger. Ainsi, lorsque le franc suisse s'apprécie, les chiffres d'affaires établis en francs suisses diminuent. Il en va de même pour les revenus. Par contre, la plupart des coûts du secteur financier sont encourus en francs suisses puisque les sociétés mères sont situées au Liechtenstein. Il en résulte une dégradation du rapport coûts/revenus. À long terme, on pourrait craindre un transfert des coûts à l'étranger à moins que la situation monétaire ne revienne à la normale.

2.24. Le secteur financier du Liechtenstein fait face à cette grande incertitude avec une capacité appréciable de supporter les risques. À la fin de 2015, le ratio moyen de fonds propres (catégorie 1) sur l'ensemble des banques était de 21,3%, soit une augmentation de 2,5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ces chiffres sont basés sur les dispositions de la CRD IV, entrées en vigueur au début de l'année 2015. Le ratio de fonds propres du centre bancaire du Liechtenstein est extrêmement solide par rapport à celui d'autres pays. Le niveau élevé de l'adéquation des fonds propres est un signe de la stabilité du centre financier et une garantie de sécurité pour les clients bancaires.

2.25. Conformément à la "Déclaration du Liechtenstein" du 12 mars 2009 dans laquelle le gouvernement du Liechtenstein s'est engagé à appliquer les normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements fiscaux élaborées par l'OCDE et à participer davantage aux efforts internationaux de lutte pour le respect des lois fiscales étrangères, le Liechtenstein contribue activement aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et s'est vu attribuer la notation "largement conforme" dans la deuxième phase de l'examen par les pairs. À ce jour, le Liechtenstein a négocié et conclu

17 conventions de double imposition selon la norme de l'OCDE; il a conclu 27 accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF), ratifié la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale en août 2016 ("Convention multilatérale") et signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en 2014. Le Liechtenstein, qui fait partie des premiers pays à avoir mis en œuvre la norme mondiale concernant l'échange automatique de renseignements, a conclu un Accord d'échange automatique de renseignements (AEOI) en matière fiscale avec l'UE, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le réseau d'AEOI du Liechtenstein compte au total 60 partenaires d'AEOI. Un élargissement de ce réseau devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour des échanges qui débiteront en 2019. Le Liechtenstein a également adhéré au cadre inclusif de l'OCDE pour la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS et il a signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays en 2016.

2.26. Il est essentiel, pour le Liechtenstein, que des normes internationalement reconnues pour prévenir les abus sur les marchés financiers soient respectées partout dans le monde. Dans sa politique étrangère, il accorde donc une grande attention à l'élaboration et à l'application au niveau international de règles uniformes visant à empêcher et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

2.27. Au niveau national, des mesures législatives et administratives et d'autres mesures concrètes ont été prises ces dernières années pour atteindre cet objectif. Le Liechtenstein a pleinement mis en œuvre la troisième Directive antiblanchiment d'argent de l'UE et la mise en œuvre complète de la quatrième Directive antiblanchiment d'argent est prévue pour juillet 2017. Les normes correspondantes adoptées par le Liechtenstein ont été reconnues par des organismes internationaux. En 2007, le FMI a procédé à une deuxième évaluation du Liechtenstein, dans le cadre de son Programme d'évaluation des centres financiers. Il a certifié l'efficacité des mesures prises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour lutter contre le blanchiment d'argent et les transactions financières liées à des activités terroristes.

2.28. En 2014, le régime liechtensteinois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été de nouveau évalué par le FMI et le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval). Il a été conclu que le Liechtenstein avait réalisé d'importants progrès depuis la dernière évaluation mutuelle, en particulier pour ce qui était d'améliorer la conformité de son cadre juridique avec les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), de renforcer un cadre institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme globalement solide et d'accroître la transparence. L'évaluation a également conclu que la coopération nationale était solide et que les principales parties prenantes jouissaient de la confiance des secteurs financiers et non financiers. En 2016/17, le Liechtenstein a été le premier pays à voir ses mesures de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs volés évaluées dans le cadre du deuxième cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

### 2.2.3 Activités de l'État

2.29. Le gouvernement du Liechtenstein n'accorde pas de subventions ni de garanties à l'exportation et ne recourt ni à une politique structurelle ni à des programmes de subventions en faveur des entreprises, à l'exception des exploitations agricoles. Les principaux éléments du cadre mis en place par la politique économique du gouvernement sont les lois régissant le commerce, la stabilité et la fiabilité des mesures appliquées, la mise en place d'un système éducatif de grande qualité, un régime fiscal favorable à l'activité commerciale, un allègement des contraintes administratives et une administration publique restreinte et au service de l'utilisateur.

2.30. Dans le but de créer un environnement toujours plus propice aux investissements, conformément à la loi pertinente de l'EEE, la Loi fiscale du Liechtenstein a été révisée et, en 2011, une loi fiscale totalement nouvelle a remplacé la précédente, qui datait de 1961. Au titre de la nouvelle Loi fiscale, les personnes morales qui sont acteurs économiques imposables au Liechtenstein sont assujetties à un impôt sur les bénéfices des sociétés de 12,5%. L'impôt sur le capital existant a été supprimé. Les revenus et bénéfices de participations sont exonérés d'impôt et les pertes reportées ne sont plus assujetties à une limite de temps. En outre, la possibilité de déduire des intérêts notionnels a été instaurée. Parmi les autres innovations importantes, on

compte notamment une imposition groupée pour les sociétés affiliées, un dispositif concernant les structures de gestion de patrimoine privé, la facilitation de l'imposition des sociétés de gestion de patrimoine ou encore des dispositions relatives au traitement fiscal des restructurations nationales et transfrontières.

2.31. Outre sa participation à la création du Centre de compétences pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous la conduite de l'Université des sciences appliquées du Liechtenstein (ce centre conseille les jeunes professionnels et entreprises en phase de croissance pour les questions de planification et de gestion et organise les contacts avec les institutions financières, les investisseurs ou les partenaires commerciaux potentiels), le gouvernement du Liechtenstein a lancé, avec les autorités du canton suisse voisin de Saint-Gall, l'établissement du centre "RhySearch". Sous l'égide de ce centre de recherche et d'innovation, plusieurs universités suisses ainsi que l'Université des sciences appliquées du Liechtenstein coopéreront et faciliteront l'accès des PME de la vallée du Rhin aux activités de recherche menées par ces institutions.

2.32. En raison de l'exiguïté du territoire et de la proportion élevée de ressortissants étrangers dans la population résidente et la population active totales (34% et 70%, respectivement), le gouvernement réglemente l'emploi et l'immigration. Depuis le dernier examen de la politique commerciale de la Suisse et du Liechtenstein, la proportion d'étrangers dans la population résidente et la population active a légèrement augmenté. C'est pourquoi le gouvernement considère qu'il ne dispose d'aucune marge pour assouplir les restrictions visant l'immigration et l'emploi; en outre, les règles spéciales concernant la liberté de circulation des personnes accordées au Liechtenstein au sein de l'EEE n'ont pas changé. De plus, étant donné la situation géographique du pays et dans le but de respecter le caractère rural du territoire national et de préserver l'accès de la population résidente aux biens immobiliers, le gouvernement réglemente l'investissement dans l'immobilier (également pour les ressortissants liechtensteinois non résidents).

### **2.3 Évolution de la politique commerciale et orientation future des politiques**

2.33. Le cadre de l'environnement commercial du Liechtenstein est défini par le Traité d'Union douanière que le pays a conclu avec la Suisse et son appartenance à l'Association européenne de libre-échange (AELE), à l'EEE et à l'OMC, qui lui permettent de participer au système commercial multilatéral mais aussi de faire jouer l'outil complémentaire qu'est le resserrement de la coopération économique dans le cadre d'accords régionaux. Jusqu'à présent, le Liechtenstein n'a été partie à aucun différend porté devant l'OMC ou l'AELE.

#### **2.3.1 L'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

2.34. Le Liechtenstein est fermement attaché à un système commercial multilatéral solide et fondé sur des règles. L'OMC joue un rôle clé en garantissant à tous ses Membres un accès aux marchés non discriminatoire et en constituant un rempart contre le protectionnisme. Le Liechtenstein reste déterminé à résoudre les questions de Doha en suspens. Dans le même temps, le système de l'OMC doit s'adapter avec souplesse aux réalités et aux besoins de l'économie mondialisée de ce siècle et aux situations de plus en plus diverses de ses Membres. Un meilleur accès aux marchés entraîne un accroissement des échanges, et ce au profit de tous, pays développés comme pays en développement. De plus, il permet l'accroissement des échanges entre pays en développement. Le système commercial multilatéral a fait ses preuves comme moyen de promouvoir le développement économique et la croissance et il est capital pour la prospérité future de nos économies. À la neuvième et à la dixième Conférence ministérielle, l'OMC a prouvé qu'elle pouvait produire des résultats concrets. Les mécanismes de surveillance et de négociation de l'Organisation doivent être renforcés et développés.

2.35. Le Liechtenstein s'est engagé à participer au renforcement du système multilatéral. Ainsi, il a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges en septembre 2015. De plus, en mai 2013, il a été le premier à ratifier l'Accord révisé sur les marchés publics qui avait été adopté en mars 2012. Le Liechtenstein se félicite également de l'élargissement de l'ATI et de l'ouverture de négociations relatives à un accord sur les biens environnementaux en 2014. En vertu du Traité d'Union douanière, la Suisse représente le Liechtenstein dans le cadre de ces deux initiatives.

2.36. Les services sont une composante importante de l'ensemble des questions visées par le cycle de négociations en cours. Les services contribuent grandement à la croissance économique,

tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Par conséquent, le Liechtenstein appuie les efforts actuellement déployés dans le domaine du commerce des services et il est prêt à entamer un dialogue constructif. En outre, en 2013, le Liechtenstein a adhéré à l'initiative concernant un accord plurilatéral ambitieux sur le commerce des services (ACS) et il y participe activement depuis lors.

### 2.3.2 L'Espace économique européen (EEE)

2.37. Le marché unique européen est le marché le plus important pour les agents économiques du Liechtenstein. Grâce à l'Accord sur l'EEE et ses quatre libertés, le Liechtenstein jouit d'un accès non discriminatoire à ce marché. Du fait de cet accord, la législation économique du Liechtenstein est en grande partie fondée sur celle de l'UE. À la fin de 2016, le Liechtenstein avait mis en œuvre 99,4% des règles pertinentes concernant le marché intérieur. Par conséquent, la législation liechtensteinoise dans les domaines correspondants est identique à la législation européenne.

2.38. Les relations entre le Liechtenstein et l'UE ne s'inscrivent pas dans le seul cadre de l'EEE. Depuis janvier 2012, le Liechtenstein est associé aux espaces de Schengen et de Dublin (ouverture des frontières, visas, coopération policière, droit d'asile, etc.). L'association aux espaces de Schengen et de Dublin complète et renforce l'intégration du Liechtenstein en Europe dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

2.39. Ces dernières années, les relations avec l'UE ont aussi considérablement progressé dans les domaines liés à la transparence et à la coopération internationale en matière fiscale. En mars 2009 déjà, le Liechtenstein avait pris la décision délibérée et ambitieuse de soutenir les efforts croissants de coopération internationale en matière fiscale. En novembre 2013, le gouvernement a confirmé son attachement à la norme mondiale de l'OCDE, mettant ainsi en avant la position internationale de son pays en tant que partenaire fiable et digne de confiance. En octobre 2015, le Liechtenstein et l'UE ont signé l'Accord sur l'échange automatique de renseignements fiscaux, qui reflète l'évolution de la législation de l'UE et incorpore la norme mondiale de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Liechtenstein a honoré l'engagement de politique qu'il avait pris en tant que pays pionnier pour l'adoption de la norme mondiale de l'OCDE.

2.40. Par ailleurs, le Liechtenstein est déterminé à mettre en œuvre les règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur ((UE) 2016/1164) sur la base du Plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le but d'assurer l'égalité des chances entre les pays. À cet égard, le Parlement liechtensteinois a adopté plusieurs adaptations de la Loi fiscale. Elles concernent entre autres le principe de correspondance pour les dividendes au sein des groupes afin d'éviter la double non-imposition, les déclarations par pays pour les grandes entreprises multinationales et les règles sur la tarification de cession interne.

2.41. Par le passé, l'EEE a montré qu'il offrait un cadre contractuel stable pour les relations économiques avec l'UE. Le Liechtenstein reste fermement attaché à l'EEE et s'efforce de contribuer à la poursuite de la bonne coopération entre l'AELE et la partie UE de l'EEE, afin de protéger le fonctionnement de ce marché commun.

### 2.3.3 L'Association européenne de libre-échange (AELE)

2.42. Le Liechtenstein est devenu membre à part entière de l'AELE le 1<sup>er</sup> septembre 1991. Jusqu'alors, étant donné l'existence de l'union douanière avec la Suisse, il était couvert par la Convention instituant l'AELE grâce à un protocole particulier.

2.43. Depuis le début des années 1990, l'AELE a établi un vaste réseau de relations contractuelles avec des États et territoires d'Europe centrale et orientale, dans la région de la Méditerranée et au-delà. À ce jour, les États membres de l'AELE disposent d'un réseau de 27 accords de libre-échange avec 38 pays et territoires partenaires au total à travers le monde: Albanie (2010); Autorité palestinienne (1998); Bosnie-Herzégovine (2013); Canada (2009); Chili (2003); Colombie (2011); Conseil de coopération du Golfe (CCG: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar); Égypte (2007); États d'Amérique centrale (Costa Rica, 2013; Panama et Guatemala, 2015 (entrée en vigueur en attente)); Géorgie (2016, entrée en vigueur en attente);

Hong Kong, Chine (2012); Israël (1992); Jordanie (2001); Liban (2004); Macédoine (2000); Maroc (1997); Mexique (2000); Monténégro (2012); Pérou (2011); Philippines (2016, entrée en vigueur en attente); République de Corée (2005); Serbie (2010); Singapour (2002); Tunisie (2004); Turquie (1991); Ukraine (2012); et *Union douanière d'Afrique australe (SACU: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland)* (2006). Les ALE conclus par les États de l'AELE visent à renforcer l'accès mutuel aux marchés et à faire en sorte que les agents économiques reçoivent un traitement non discriminatoire par rapport à leurs principaux concurrents sur ces marchés.

2.44. L'AELE participe actuellement à des négociations en matière de libre-échange avec l'Algérie (en suspens), l'Équateur, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande (en suspens), l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan (en suspens) et le Viet Nam. Les pays de l'AELE étudient également la possibilité d'engager des négociations avec d'autres pays tiers.

### **2.3.4 Traité d'Union douanière et intégration économique avec la Suisse**

2.45. Les liens de coopération étroits avec la Suisse se traduisent par plus de 100 traités bilatéraux, au premier rang desquels figurent le Traité d'Union douanière et le Traité sur la monnaie. Le Traité d'Union douanière, en association avec d'autres accords portant sur la circulation des personnes, a rendu possible la suppression de tous les contrôles aux frontières ou douaniers entre les deux pays. Un accord tout aussi important en pratique pour l'économie du Liechtenstein est le Traité sur la monnaie qui constitue la base juridique faisant du franc suisse la monnaie officielle du Liechtenstein.

2.46. Les dispositions du Traité d'Union douanière prévoient que les lois suisses en matière douanière ainsi que les autres textes de loi fédéraux nécessaires pour instituer la zone franche sont applicables au Liechtenstein. En outre, les traités commerciaux et douaniers conclus par la Suisse avec des pays tiers (à l'exception des pays de l'EEE) s'appliquent aussi au Liechtenstein, pour ce qui concerne les dispositions relatives au commerce des marchandises, sur la base du Traité d'Union douanière. La Suisse est autorisée à représenter le Liechtenstein dans les négociations y afférentes et à conclure les traités qui sont applicables au Liechtenstein.

2.47. Le Traité d'Union douanière a facilité la coopération bilatérale bien au-delà de son champ d'application initial, en particulier dans les domaines de la protection sociale (santé, sécurité sociale), de l'éducation (formation professionnelle et supérieure), des transports et de l'environnement. L'entrée en vigueur de la Convention de l'AELE révisée le 1<sup>er</sup> juin 2002 a encore resserré les relations économiques entre le Liechtenstein et la Suisse. Malgré les différences de leurs politiques d'intégration vis-à-vis de l'UE, les deux pays ont réussi non seulement à maintenir leurs liens étroits, mais également à les renforcer.

---